

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Étaient présents : MM Lepannetier Ruffault, Gestin, Havard, Le Cuff, Morin, Chardin, Veillaux, Le Saout, Trémier, Lemonnier, Serra, David, Harel Oger, Chesnel, Sylvestre, Landois.

Étaient absents : M. Dupire (excusé) a donné procuration à M. Morin, Mme Vergnaud (excusée) a donné procuration M. Trémier, Mme Simon (excusée)

M. Serra a été désigné secrétaire de séance.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter les points suivants :

- Délégation de signature « Le Closel »
- Délégation de signature « Tournebride »
- Commercialisation du lot n° 3 « Tournebride »

M. Serra présente un à un les différents budgets de la Commune. Les programmes (autres que les dépenses obligatoires) sont soumis au vote au fur et à mesure de la lecture de la présentation budgétaire

### ORCHESTRE À L'ÉCOLE

Mme Le Cuff soumet au Conseil Municipal le plan « École Orchestre » Ce programme est mené en partenariat avec l'école de musique de St Aubin du Cormier : Les enfants de CE2 (à la rentrée de septembre 2015) des écoles privées et publiques pourraient bénéficier d'un enseignement de pratique instrumentale et participer à un orchestre d'harmonie (une heure sur le temps scolaire et une heure hors temps scolaire). Programme sur 3 ans pendant la scolarité de ces élèves en CE2, CM1 et CM2. Trois autres classes pourraient également bénéficier d'un enseignement musical (chants, écoutes....).

Le coût est estimé à environ 4000 € par an pour la Commune. Il est gratuit pour les enfants bénéficiaires.

Les enfants s'engagent impérativement sur les 3 ans et doivent participer à des animations sur la Commune. Le sujet fait débat compte tenu du fait qu'il est réservé à une seule classe d'âge mais le concept est très intéressant.

Il est alors précisé que ce partenariat école de musique, association orchestre à l'école et école communale est inscrit sur un délai maximum de 6 ans (2 fois 3 ans). Il permet aux enfants des écoles retenues pour le programme de bénéficier d'un enseignement spécifique (orchestre et cours de musique) : les instruments sont fournis gratuitement à l'école de musique qui les met à disposition des enfants. Par contre pour conserver la propriété des instruments à l'école de musique il est nécessaire que le programme soit réalisé sur 6 ans. Une première opération a été portée avec l'école publique de St Aubin du Cormier pendant 3 ans. Il est nécessaire de renouveler pour un engagement de 3 ans un partenariat avec une autre école du territoire communautaire afin de permettre la conservation des instruments au sein de l'école de musique. C'est à ce titre que la Commune de Gosné souhaite être candidate au projet.

Mme le Maire propose de trouver des solutions pour faire participer les associations de parents d'élèves. Elle propose de passer au vote : 13 Pour – 1 Contre – 4 Abstentions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, émet un avis favorable et s'inscrit dans la démarche sachant qu'une seule Commune sur le territoire sera retenue.

### EMPRUNT BFT

Mme le Maire rappelle qu'un emprunt BFT (IENA Souplesse) avait été contracté en 2004 par le biais du Crédit Agricole pour la construction de la salle de sport. Cet emprunt pouvait être mobilisé et remboursé à tout moment. Il a été remboursé totalement en 2008. Cependant, comme il n'est pas arrivé à échéance, il est encore en cours et il pourrait être remobilisé. Mme le Maire expose que compte tenu des taux actuels, il serait préférable de le clore définitivement car il engendre des frais annuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de clore définitivement cet emprunt.

### TRAVAUX LIÉS AU PAVE

Mme Gestin, adjointe aux bâtiments, chargée du PAVE (Plan d'Accessibilité Voirie Espaces Publics) rappelle la délibération du 16 décembre 2014 mettant en avant les différents textes règlementaires et les obligations pour les collectivités en ce qui concerne l'accessibilité des bâtiments et de la voirie à tout public.

Mme Gestin a commencé à répertorier l'ensemble des travaux pouvant être effectués pour satisfaire ces conditions d'accessibilité. Aussi elle propose d'inscrire une ligne budgétaire afin de répondre aux obligations après analyse de la commission chargée de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'inscrire 10 000 € en bâtiment en 10 000 € en voirie sur le programme « PAVE ».

## **MODERNISATION DE VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 2015**

Mme le Maire propose de définir un budget voirie afin de permettre à la commission « voirie » d'élaborer le programme d'investissement pour 2015 en ce qui concerne la modernisation des routes communales, curages de fossés, travaux divers en campagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de voter un budget à hauteur de 80 000 € TTC pour 2015 pour répondre à ces aménagements. La commission voirie est chargée d'analyser les devis pour répondre au budget fixé.

Le Conseil Municipal vote également une enveloppe complémentaire de 24 000 € pour répondre à la réfection des trottoirs sur la rue de la lande d'Ouée et une enveloppe de 10 000 € pour l'étude de la sécurisation de la route de Livré sur Changeon.

## **MATÉRIEL TECHNIQUE DIVERS**

Mme le Maire rappelle le montant du reste à réaliser de 36 113 € sur le programme d'acquisition de matériel divers et propose de maintenir ce crédit pour répondre aux différents achats à intervenir pour les services techniques. M. Morin présente une liste de matériel à acquérir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, conserve le crédit afin d'acquérir le matériel nécessaire au bon fonctionnement des services techniques.

## **RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

M. Havard soumet au Conseil Municipal la rénovation de l'éclairage public. Beaucoup de candélabres sont obsolètes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'ouvrir le programme de rénovation à hauteur de 30 000 € pour cette année, de solliciter des devis et de solliciter des subventions près du SDE 35.

## **MATÉRIEL PÉRISCOLAIRE**

Mme le Maire propose d'inscrire un crédit de 9 000 € concernant le matériel périscolaire qui pourrait être nécessaire dans le cadre des rythmes scolaires et de la construction de la nouvelle salle.

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette inscription budgétaire.

## **LOCAL JEUNES – TRAVAUX ET MATÉRIEL**

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 25 novembre 2014 concernant la mise en place d'un local « jeunes » dans l'ancienne cantine.

Afin de répondre au fonctionnement de cet espace, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire la ligne budgétaire 2313.239 à hauteur de 20 000 € pour les travaux et à hauteur de 8 500 € pour l'acquisition de matériel dédié à ce local.

## **TRAVAUX MAISON DES SERVICES**

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 24 février 2015 concernant l'installation de médecins à la maison des services au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Afin de répondre à l'aménagement de l'étage, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire une somme de 5 000 € au budget primitif.

## **TRAVAUX DE RÉNOVATION DE CHAUFFAGE SALLE DES FÊTES – SUBVENTION DETR – MATÉRIEL**

Mme le Maire, propose au Conseil Municipal d'inscrire dans le programme de la salle des fêtes des travaux de réfection et notamment la rénovation du chauffage. Elle propose également d'inscrire également une somme pour du nouveau matériel et mobilier.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture d'Ille et Vilaine a envoyé une nouvelle circulaire concernant la DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux). La préfecture propose un nouvel appel à projets pour l'exercice 2015 concernant les travaux de rénovation thermique des bâtiments publics. (Dépôt de dossier pour le 31 mai 2015).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'acquisition de matériel et aux travaux de chauffage de la salle des fêtes et inscrit une ligne budgétaire pour répondre au programme.

Le Conseil Municipal décide de déposer près de la préfecture un nouvel appel à projet pour les travaux de chauffage de la salle des fêtes.

### **AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE**

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal l'inscription budgétaire pour l'aménagement du cimetière. Mme Gestin précise la nature des travaux à effectuer : agrandissement du cimetière, jardin du souvenir, sanitaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote, à l'unanimité, une enveloppe de 45 000 €.

### **LOGICIEL POUR LA FACTURATION DES SERVICES**

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal l'acquisition d'un nouveau logiciel pour la facturation des services (garderie, cantine et Littorelles). Une saisie sur tablette remplacerait la saisie manuelle des prestations et intégrerait directement le logiciel de facturation.

L'acquisition du logiciel et la formation représente un cout d'environ 4 400 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide, à l'unanimité, ce nouveau système de facturation et conserve la ligne budgétaire « matériel administratif ».

### **BUDGET PRIMITIF 2015 – COMMUNE**

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 1 344 723,00 € pour la section fonctionnement
- 1 361 592,17 € pour la section investissement.

### **IMPÔTS LOCAUX 2015**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux des taxes communales.

Le Conseil Municipal, au vu des équipements de 2015, et après proposition de la commission des finances décide, après avoir passé au vote (16 Pour, 2 Contre), d'augmenter de 1% chaque taux et fixe le produit attendu à 547 748 € en appliquant les taux ci-après :

- taxe d'habitation ..... 19,21 %
- foncier bâti ..... 20,50 %
- foncier non bâti ..... 55,57 %

### **BUDGET PRIMITIF 2015 – ZAC DE LA MÉLIANTE**

Le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif de La ZAC de la Méliante qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 886 826,55 € en section de fonctionnement
- 428 760,18 € en section d'investissement.

### **BUDGET PRIMITIF 2015 – LE CLOSEL**

Le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif « Le Closel » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 193 001,17 € en section de fonctionnement
- 71 122,88 € en section d'investissement.

### **DÉLÉGATION DE SIGNATURE – LE CLOSEL**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'un nouvel acte d'acquisition sur le Lotissement « Le Closel » est en préparation à l'étude de Me Feisthammel d'Ercé près Liffré.

En l'absence de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme Gestin à signer les actes du lotissement « Le Closel ».

### **BUDGET PRIMITIF 2015 – ZONE DE TOURNEBRIDE**

Le Conseil Municipal, vote, avec 16 Pour et 2 Abstentions, le budget primitif de La Zone de Tournebride qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 484 932,22 € en section de fonctionnement
- 418 470,09 € en section d'investissement.

### **DÉLÉGATION DE SIGNATURE – TOURNEBRIDE**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que des lots sont en cours de négociation sur la zone de Tournebride et seront vendus à l'étude Bossennec et Rimasson de St Aubin du Cormier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à la vente des lots sur la zone artisanale de Tournebride et en l'absence de Mme le Maire, le Conseil Municipal, autorise Mme Gestin à signer les actes de la zone artisanale de Tournebride.

## BUDGET PRIMITIF 2015 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 80 651,13 € en section de fonctionnement
- 505 352,23 € en section d'investissement.

## BUDGET PRIMITIF 2015 – LOGEMENTS LOCATIFS

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif des logements locatifs qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 78 000,00 € en section de fonctionnement
- 120 794,13 € en section d'investissement

## PROGRAMME DE TRAVAUX – LOGEMENTS LOCATIFS – SUBVENTIONS

Mme Gestin, adjointe aux travaux informe les élus de l'état d'avancement des travaux de rénovation des logements de la Résidence des Peupliers et précise que le budget permet de poursuivre des travaux de rénovation, suivant la ligne budgétaire à l'article 2313. Elle précise que des devis pour le remplacement des portes d'entrée ainsi que pour la motorisation des volets roulants. Elle propose également de faire faire des devis concernant l'isolation des pavillons par l'extérieur et de la peinture. Un programme d'ensemble pourrait être réalisé avec un prêt étant donné que les emprunts de la construction de ces logements prennent fin en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de poursuivre le programme de travaux de rénovation des logements locatifs et sollicite les subventions appropriés à ce programme : Leader, Feder, CPER ou tout autre dispositif y afférant.

## COMMERCIALISATION LOT 17 – TRANCHE 4 BIS – ZAC DE LA MÉLIANTE

Mme le Maire fait savoir au Conseil Municipal que M. et Mme SOW Mamadou–Dian et Nathalie ont opté pour un lot dans la tranche 4 bis de la Zac de La Méliante et demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis quant à cette attribution. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue le lot n° 17 comme suit :

N° Lot	Nom	Superficie	Valeur HT	Montant TTC
17	M. et Mme SOW Mamadou–Dian et Nathalie	454 m <sup>2</sup>	45 400 €	54 480 €

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer toutes les formalités relatives à cette acquisition.

## COMMERCIALISATION LOT 18 – TRANCHE 4 BIS – ZAC DE LA MÉLIANTE

Mme le Maire fait savoir au Conseil Municipal que M. et Mme AGASSE Laurent et Magali ont opté pour un lot dans la tranche 4 bis de la ZAC de La Méliante et demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis quant à cette attribution. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue le lot n° 18 comme suit :

N° Lot	Nom	Superficie	Valeur HT	Montant TTC
18	M et Mme AGASSE Laurent et Magali	445 m <sup>2</sup>	44 500 €	53 400 €

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer toutes les formalités relatives à cette acquisition.

## PRESCRIPTION DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DÉFINITION DES OBJECTIFS – MODALITÉS DE CONCERTATION

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Urbanisme s'est réunie le 23 mars dernier et a échangé sur le bilan du PLU de Gosné au regard de la satisfaction des besoins en logement et l'évolution du droit de l'urbanisme notamment pour une meilleure prise en compte de l'environnement. Suite à cet échange, la commission « Urbanisme » propose, au vu des résultats et des contextes économiques et environnementaux, d'engager une révision générale du PLU.

Mme le Maire rappelle les différentes évolutions du PLU en vigueur depuis son approbation initiale :

- par une délibération en date du 08.02.2006, le Conseil Municipal de Gosné a approuvé le PLU et que ce dernier n'a pas fait l'objet de révisions ou de modifications.
- Mme le Maire présente l'intérêt pour la Commune de réviser son P.L.U. En effet, en vue de favoriser le renouvellement urbain et l'accueil de nouveaux habitants par un développement urbain maîtrisé, préserver la qualité architecturale et l'environnement, il importe que la Commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durables. Aussi, il apparaît nécessaire de redéfinir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**

1. de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme, afin de répondre aux objectifs suivants :
  - Répondre aux besoins en logements en articulant extension urbaine et densification.
  - Assurer l'extension et un développement harmonieux du bourg en favorisant la mixité sociale et urbaine.
  - Favoriser un développement équilibré et permettre la mise en valeur des entrées de bourg.
  - Maîtriser la consommation d'espace et l'évolution démographique de la Commune et préserver l'activité agricole.
  - Prendre en compte les besoins liés aux équipements publics futurs ;
  - Renforcer la protection des espaces agricoles et naturels, notamment des zones humides et des cours d'eau conformément au SAGE Vilaine,
  - Respecter les engagements du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Fougères et rester compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Fougères actuellement en cours de révision depuis le 15 décembre 2014 ;
  - Permettre à la Commune de répondre aux objectifs fixés dans le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays de St Aubin du Cormier,
  - Prendre en compte les objectifs en matière de droit de l'urbanisme issus des évolutions législatives et réglementaires telles :
    - la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle 2 » ;
    - la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
    - la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
2. de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L.121-4, L121-5, L.123-6 à L.123-10, R.123-16 et R.123-17 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;
3. de fixer les modalités de concertation prévues par l'article L.300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante :
  - La concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du PLU. Elle débutera le jour de la parution de la publicité de la présente délibération et se terminera le jour où le Conseil Municipal délibérera pour tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet d'élaboration du PLU.
  - Les informations générales sur la concertation et le PLU et les documents référents au PLU de la Commune (porter à connaissance, diagnostic et plan d'aménagement et de développement durable) seront mis à disposition du public au fur et à mesure de leurs réalisations ; ils seront consultables en mairie au jour et heures habituelles d'ouverture. Un registre prévu à cet effet permettra de recueillir les observations et suggestions diverses.
  - Affichage en mairie des panneaux réalisés par le bureau d'étude qui sera chargé de l'élaboration du PLU, faisant apparaître les orientations et les schémas relatifs au contenu du PLU et notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) ;
  - Organisation de réunions publiques d'information en fonction de l'évolution des études. Les lieux, dates et heures seront fixés ultérieurement et communiqués par voie de presse dans les journaux : Ouest France et Chronique Républicaine
  - Rédaction d'articles sur l'avancement du projet d'élaboration, affichage en mairie et dans le journal municipal et site internet.
4. de donner autorisation à Mme le Maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'État ;
5. de solliciter la mise à disposition des services déconcentrés de l'État prévue à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme ;
6. de solliciter une compensation financière de l'Etat pour les dépenses entraînées par les études liées à la révision du PLU

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au préfet ;
- au Set de Fougères ou tout autre service instructeur ;
- aux présidents du conseil régional et du conseil général ;
- au SCOT du Pays de Fougères;
- au représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports et de Programme Local de l'Habitat (Communauté de Communes de St Aubin du Cormier) ;
- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture.

En outre conformément aux dispositions de l'article L123-8 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera également transmise pour information aux Etablissements Publics de Coopération intercommunale voisins et Communes voisines qui seront consultées sur leur demande.

Conformément aux articles R.123–24 et R123–25 du code de l'urbanisme :

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois ;
- d'une mention en caractères apparents dans un journal d'annonces légales dans le département dans les journaux : Ouest France et Chronique Républicaine

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à M. le Préfet et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

### **CONSULTATION D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LES ETUDES DE REVISION DU PLU**

Vu la délibération du 31 mars 2015 validant la révision du PLU, Mme le Maire propose au Conseil de lancer une consultation pour le choix d'un cabinet qui mènera la mission d'étude et de suivi de la révision du PLU.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité, donne pouvoir à Mme le Maire et la commission « Urbanisme » pour organiser la consultation pour la sélection d'un bureau d'études pour la révision du PLU qui sera validé au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal ouvre une ligne budgétaire pour la révision du PLU.

### **DIVERS**

#### **Compte-rendu réunion Commission Sport**

- Foot : utilisation de la convention avec Liffré jusqu'à fin avril. Utilisation du terrain du bas à partir du 28 mars uniquement pour les U6 à U15. Terrain d'entraînement fermé du 15 novembre au 31 mars.
- Badminton : nouveau créneau le jeudi de 19h30 à 20h30 pour l'entraînement des jeunes licenciés
- Fit Gym : pas de possibilité de créneau supplémentaire le jeudi soir dans la grande salle
- Stage trottinette pour le CLSH : refus de la pratique de la trottinette dans la grande salle afin de protéger le sol.

**Noces d'Or** : Noces d'Or de M. et Mme Paul Serrand le 2 mai 2015. 17h00. Présence des élus.

**Divers** : chemin entre les 2 écoles impraticable, mur derrière la mairie abîmé.